

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 1^{er} décembre 1901, M. Ulrich von Trotha, Maréchal de la Cour de S. M. l'Empereur d'Allemagne, a été nommé Grand-Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance du 4 décembre 1901, des Médailles d'honneur de 3^e classe sont accordées aux sieurs :

Edouard Dombrowski, valet de chambre ;
 Paul Radke, chasseur ;
 Paul Hoffmann, valet de pied ;
 Arthur Buchmann, valet de pied ;
 Joseph Latzel, valet de pied ;

au service de S. M. I. et R. l'Empereur d'Allemagne.

Par Ordonnance du 5 décembre 1901, M. Philippe Berthier, Conducteur principal des Travaux publics, est nommé Expert de l'Administration de l'Enregistrement.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

La jeune et vaillante Société de mandolinistes et de guitaristes récemment constituée sous le titre symbolique de l'Accord Parfait a clôturé avec éclat, dimanche dernier, la série des fêtes annuelles organisées par les diverses Sociétés artistiques de la Principauté en l'honneur de la Sainte-Cécile.

La journée a commencé par la bénédiction du drapeau de la nouvelle Société, à la messe de 11 heures, célébrée en l'église Saint-Charles par M. le curé Accica, qui a prononcé, à cette occasion, une fort touchante allocution. Drapeau en tête, les jeunes mandolinistes et guitaristes, à l'issue de cette cérémonie religieuse, au cours de laquelle ils ont exécuté, avec autant de sentiment que de justesse, divers morceaux de musique religieuse, se sont dirigés vers la Condamine, où leur dévoué président, M. Jules Crovetto, les a réunis en un beau banquet. A ce banquet, qui a été fort bien servi dans la grande salle de la Brasserie Moderne, avaient été invités, avec quelques amis, les Présidents des Sociétés artistiques et sportives de la Principauté et les représentants de la presse locale et régionale.

Au dessert, la réunion a été honorée de la visite de S. Exc. M. le Gouverneur Général, qui, ainsi qu'il l'avait fait pour les précédents banquets des autres Sociétés, a tenu à apporter aux membres de l'Accord Parfait le témoignage éloquent de la sollicitude du Gouvernement princier pour toutes les manifestations artistiques. L'allocution que Son Excellence a prononcée, en réponse aux pa-

roles de bienvenue qui lui ont été adressées par M. Jules Crovetto, a été couverte d'applaudissements et on a levé les verres avec enthousiasme à la santé de Leurs Altesses Sérénissimes.

Après un toast de M. le Ch^{er} de Loth, au nom des Sociétés locales, les exécutants de l'Accord Parfait, groupés autour de leur habile et dévoué chef, M. Bonino, ont fait entendre quelques morceaux de concert remarquablement exécutés, qui leur ont valu les félicitations particulières de M. Léon Jehin, le distingué chef d'orchestre du Casino de Monte Carlo.

M. le Gouverneur Général s'est retiré après l'exécution de l'Hymne Monégasque, écoutée, debout, par tous les assistants.

La communauté des Sœurs garde-malades de N.-D. du T.-S. Rosaire du Pont de Beauvoisin a été autorisée à établir une maison de son ordre dans la Principauté. Plusieurs religieuses de cette communauté, qui soignent les malades à domicile, viennent de s'installer à la villa Monplaisir, chemin de la Turbie.

La triste nouvelle de la mort foudroyante de M. Louis Ajani, frappé dimanche matin d'une attaque d'apoplexie, a été apprise avec une douloureuse émotion par la population monégasque parmi laquelle le défunt était aussi généralement connu qu'estimé. Il était âgé de 62 ans.

Depuis de longues années, M. Louis Ajani faisait partie de la Commission Communale dont il était un des membres dévoués. Comme entrepreneur de travaux publics, il a eu la lourde tâche et le grand honneur de mener à bien la construction superbe de la Cathédrale de Monaco, et S. A. S. le Prince l'en avait récemment récompensé en lui conférant la croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Les obsèques de M. Louis Ajani ont été célébrées ce matin au milieu d'une affluence considérable de population, témoignant des regrets profonds laissés en ce pays par le défunt. Sur le corbillard avaient été déposées de nombreuses et magnifiques couronnes offertes par la famille, le personnel de M. Louis Ajani, les Sociétés dont il faisait partie et par ses intimes. Le deuil était conduit par ses deux gendres, M. le marquis Bajola et M. le docteur Corniglion, entourés de leurs parents et alliés. Les cordons du char funèbre étaient tenus par M. le Ch^{er} Joseph Marquet et M. Honoré Bellando, membres de la Commission communale, M. François Médecin, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, et M. Lucien Bellando de Castro, suppléant du Juge de Paix.

Après la famille suivaient S. Exc. M. le Gouverneur Général, les membres de la Commission communale et toutes les autorités civiles et militaires, ainsi que les principales notabilités locales, les membres du corps médical et une foule dans laquelle toutes les classes de la société étaient également représentées. Un piquet de carabiniers rendait les honneurs.

La levée du corps a eu lieu à 9 heures et demie

au domicile du défunt, avenue des Citronniers, et le cortège, précédé des congrégations de la paroisse, s'est rendu à l'église Saint-Charles, où un solennel service a été célébré par M. le curé Accica, entouré de tout son clergé.

Après l'absoute, le convoi s'est dirigé par les boulevards du Nord et de l'Ouest au cimetière de Monaco, où a eu lieu l'inhumation dans un tombeau de famille. Après les dernières prières, S. Exc. M. le Gouverneur Général s'est fait l'interprète des sentiments unanimes pour rappeler en une courte et émouvante allocution la vie de travail et d'honneur du défunt et exprimer les regrets du Gouvernement princier et de la population.

M^{me} Olivier Ritt a reçu d'une généreuse donatrice, M^{me} H. H..., la somme de cinq cents francs à répartir comme suit :

Bureau de Bienfaisance.....	100 fr.
Hôtel-Dieu.....	100 »
Oeuvre de Saint-Vincent-de-Paul....	50 »
Sœurs de Bon-Secours.....	50 »
Achat de couvertures.....	100 »
Achat de draps.....	100 »

En réponse au télégramme adressé à Son Altesse Sérénissime, à l'occasion de Sa fête, le Consul de France a reçu le télégramme suivant de l'Aide de Camp du Prince :

Le Prince est très sensible aux vœux que la Colonie française lui adresse. Vous voudrez bien exprimer à vos compatriotes la cordiale bienveillance de Son Altesse Sérénissime et recevoir pour vous-même ses meilleurs remerciements.

Dimanche matin, une nombreuse délégation de membres de la Colonie française a été reçue dans les salons du Vice-Consulat de France par M. le Consul André, auquel ses compatriotes venaient remettre une croix en brillants à l'occasion de sa récente nomination de Chevalier de la Légion d'honneur. Cette réception intime a été des plus cordiales.

M. J.-W. Keogh, vice-consul d'Angleterre, vient d'installer les bureaux du Vice-Consulat Britannique dans l'immeuble de l'hôtel de l'Hermitage, square Beaumarchais, à Monte Carlo.

Les représentations d'opérette se succèdent au Casino, rivalisant entre elles de charme et d'élégance. On ne saurait imaginer mise en scène plus somptueuse, costumes plus riches ni de meilleur goût, ensemble plus brillant et plus homogène.

C'est dans de telles conditions que le *Petit Duc* a retrouvé un regain de succès grâce à une interprétation hors ligne au premier rang de laquelle il faut citer M^{mes} Clary, Luciole et Laporte ; MM. Isnardon, le sympathique baryton, et Polin qui faisait une joyeuse rentrée dans Frimousse.

On a pris également un vif plaisir à la reprise des *Saltimbanques*, la gracieuse opérette de Ganne, qui fourmille de motifs heureux et pimpants.

Le public a fait le meilleur accueil à l'excellente troupe Malicorne, et notamment à l'inénarrable

Polin, d'une bouffonnerie si fine dans Paillasse, et à Poudrier, fort cocasse dans le grand Pingouin; M^{mes} Kerlord, Roland, Laporte et Roskilde ont été le charme de la soirée et la salle n'a pas ménagé ses applaudissements à leur verve prime-sautière et séduisante. Mention également à M. Alberthal dans le rôle d'André. La mise en scène importante des *Saltimbanques* a permis d'apprécier la souplesse des acrobates Price et la grâce de notre corps de ballet d'où émerge M^{lle} de Biasi, la gracieuse première danseuse, entourée des gentilles étoiles M^{mes} Grassi, Moretta, Beano et Papri.

Vendredi, représentation du *Voyage de Suzette*.

Très remarquable concert classique, jeudi dernier. Au programme, la belle ouverture d'*Euryanthe* de Weber, enlevée avec une admirable précision par l'orchestre de Monte Carlo. Venait ensuite la *Symphonie en mi bémol* de Schumann, dont l'adagio surtout est une merveille d'inspiration et qui valut à la direction de M. Jehin des applaudissements nourris.

La seconde partie de cette audition a fait connaître au public une intéressante ouverture pour *Faust* de Richard Wagner, qui fut lui aussi hanté par le poème de Goethe, et dont cette ouverture témoigne des plus puissantes qualités; succès d'originalité pour le curieux scherzo de Paul Dukas, l'*Apprenti Sorcier*, composition ultra-moderne, d'harmonisation et d'orchestration supérieurement fantaisistes, mais pleine de talent, et que notre orchestre eut à la pointe de l'archet avec une virtuosité surprenante.

Pour terminer, signalons le gracieux ballet d'*Ascanio* (Saint-Saëns), où le distingué flûtiste Gabus se fit applaudir.

Les obsèques de M. Amé, Directeur des Douanes, ont eu lieu hier après-midi, à Nice, au milieu d'un cortège nombreux comprenant les notabilités du commerce et de l'industrie niçoises, les fonctionnaires, les autorités locales et régionales, et un grand nombre d'amis.

Les cordons du poêle étaient tenus par: MM. Granet, préfet; Honoré Sauvan, maire; Capatti, directeur des Douanes; général Fabre; Galtié, trésorier payeur et Eugène Bermond, vice-président de la Chambre de Commerce.

Le deuil était conduit par MM. Bousquet, directeur général des Douanes; Mochet, directeur des douanes à Marseille; Laugier et Surcouf, inspecteurs; Turlot, receveur principal.

S. Exc. M. Ritt, Gouverneur Général de la Principauté, y assistait.

On peut dire que les obsèques de M. Amé, ont été une manifestation de douloureuse sympathie en faveur du Directeur des Douanes à Nice, qui dans tout le département comme dans la Principauté de Monaco, où il comptait de nombreuses et excellentes relations laissera d'unanimes et profonds regrets.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Châteaueu.

Dans son audience du 3 décembre courant, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé Louis Aubert, né à Marseille le 14 septembre 1867, dessinateur, demeurant à Nice, à deux mois de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion et port d'arme prohibée.

Jeudi 12 décembre 1901, à 2 heures et demie

4^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. Sylvio LAZZARI, Compositeur
et de M. Léon JEHIN

PREMIÈRE PARTIE

Le Retour au pays, ouverture Mendelssohn
Symphonie en ut majeur (n° 1)..... Beethoven.

DEUXIÈME PARTIE

Œuvres de M. Sylvio LAZZARI

sous la direction de l'Auteur

Prélude d'*Armor*.
Effet de Nuit, tableau symphonique d'après une poésie de M. Paul VERLAINE.
Nevermore, poème chanté (M^{me} GIRERD).
Marche pour une Fête joyeuse.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

1901-1902

Programme des Concours Tri-Hebdomadaires

Offerts par l'Administration des Bains de Mer de Monaco

Lundi 16 décembre 1901. — *Prix d'Ouverture*, 500 fr.
Mercredi 18 décembre. — *Prix d'Hiver* (handicap), 500 fr.
Vendredi 20 décembre. — *Prix de Décembre* (handicap), 500 francs.

Lundi 23 décembre. — *Prix de Noël*, 500 francs.
Jeudi 26 décembre. — *Prix du Stand* (handicap), 500 fr.
Samedi 28 décembre. — *Prix Lonhienne* (handicap), 500 francs.

Lundi 30 décembre. — *Prix Soragna*, 500 francs.
Jeudi 2 janvier 1902. — *Prix de Janvier* (handicap), 500 francs
Samedi 4 janvier. — *Prix Briasco*, 500 francs.

Lundi 6 janvier. — *Prix Verdavaine* (handicap), 1,000 fr.
Mercredi 8 janvier. — *Prix Saint-Trivier* (handicap), 1,000 francs.

Vendredi 10 janvier. — *Prix Gajoli*, 1,000 francs.
Lundi 13 janvier. — *Prix Curling* (handicap), 1,000 fr.
Mercredi 15 janvier. — *Prix Hall* (handicap), 1,000 fr.
Vendredi 17 janvier. — *Prix Journu*, 1,000 francs.

Lundi 20 janvier. — *Prix Moncorgé* (handicap), 1,000 fr.
Mardi 21 janvier. — *Prix des Myosotis* (handicap), 1,000 fr.
Jeudi 23 janvier. — *Prix des Hortensias*, 1,000 francs.
Samedi 25 janvier. — *Prix des Œillets* (hand.), 1,000 fr.

Mardi 28 janvier. — **Grande Poule d'Essai, 3,000 fr.** et une Médaille d'or.

Jeudi 30, Vendredi 31 Janvier et Samedi 1^{er} Février.

— **Grand Prix du Casino**, un Objet d'art et **20,000 fr.**
Lundi 3 février. — **Prix de Monte Carlo** (handicap), **4,000 fr.** et une Médaille d'or.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

La coloration des feuilles d'automne. —

Popular Science News analyse un travail de M. Albert F. Woods sur la coloration des feuilles. Cette coloration est due à des grains de pigments répartis dans les cellules; ce que nous voyons dans la feuille fraîche, ce n'est pas un vert simple, mais une combinaison de plusieurs pigments prenant l'aspect d'un vert.

Le rouge est un des éléments colorés des feuilles fraîches; la matière colorante rouge se présente sous forme liquide dans la sève contenue dans les cellules des feuilles. Le jaune, autre élément coloré normal des feuilles, est la teinte naturelle de grains de pigment répartis dans chaque cellule; le brun est la couleur normale des parois des cellules. Quand, à l'automne, les feuilles deviennent rouges, c'est que seul le pigment rouge demeure, tandis que la teinte brune indique sûrement une feuille morte.

La coloration des feuilles à l'automne a été attribuée au froid, M. Woods a pu constater qu'en effet, les gelées légères, insuffisantes pour tuer les feuilles, facilitent beaucoup leur coloration en provoquant une augmentation du ferment chimique normal qu'elles contiennent et qui attaque les couleurs composées dans les cellules. L'oxydation de ces couleurs par ce ferment donne naissance aux teintes diverses observées, et notamment les colorations pourpre, orange, etc. Les jaunes existent normalement dans les feuilles.

Les feuilles d'automne contenant du sucre (érable, sumac, gommés, etc.), s'oxydent aisément et donnent les beaux rouges que chacun connaît. Les feuilles de chêne ne prennent pas les mêmes teintes à cause de leur forte teneur en tannin. Les feuilles qui meurent rapidement ne prennent jamais les colorations automnales.

Les progrès du génie civil durant le dix-neuvième siècle. —

M. Charles Hawksley a pris pour texte de son discours présidentiel devant l'*Institution of civil Engineers* de Londres « une brève revue des progrès réalisés durant le XIX^e siècle dans les principales branches du génie civil ». Nous empruntons à *Engineering* les points suivants du discours.

En 1811, les *mail coaches*, en raison de la condition déplorable des routes, mettaient quarante et une heures pour le voyage de Londres à Holyhead; en 1837, la durée de ce voyage était encore de vingt-sept heures. La première ligne ferrée pour voyageurs exploitée au moyen de locomotives à vapeur, celle de Stockton à Darlington fut

mise en service en 1825; les voitures de 1^{re} classe étaient formées des caisses de trois diligences, les voitures de 3^e classe étaient ouvertes. Durant le siècle, 24 milliards de francs ont été engagés pour les chemins de fer.

En 1840, le nombre des phares, bateaux-phares et feux locaux pour les Îles Britanniques était de 169; en 1900, il est de 1,100. Au commencement du siècle, on ne se servait pour les phares, que de bougies et de lampes à huile, ne donnant qu'une faible lumière; aujourd'hui les brûleurs à huile donnent une intensité de 1,800 bougies et l'arc électrique fournit des millions de bougies.

Tant que le vent fut le seul propulseur des navires, ceux-ci ne purent augmenter beaucoup de grandeur. En 1819, la *Savannah* traversa l'Atlantique en 26 jours, partie par la vapeur, partie à la voile, mais il faut arriver à 1833 pour trouver le premier voyage transatlantique accompli exclusivement à la vapeur et qui dura 17 jours. Aujourd'hui les paquebots allemands font la traversée en moins de six jours. Au commencement du siècle, les plus grands navires de guerre ne déplaçaient pas plus de 2,500 tonnes, aujourd'hui leur déplacement dépasse 15,000 tonnes. Le paquebot à deux hélices *Oceanic* a un tonnage brut de 17,274 tonneaux, net de 6,917; les chiffres correspondants pour le *Celtic* sont 20,904 et 13,449.

Au commencement du siècle, il y avait peu ou point d'égouts et en 1844 une Commission royale présentait un rapport sur la situation déplorable au point de vue sanitaire. Les premiers essais d'épuration des eaux d'égout furent faits en 1855 et une douzaine de procédés ont été essayés depuis, avec plus ou moins de succès.

C'est en 1797 que Murdoch se servit du gaz de houille pour éclairer sa maison; ce mode d'éclairage devint public en 1802. Aujourd'hui 2,500 millions de francs sont engagés dans la fabrication et la distribution du gaz, et des gazomètres pouvant contenir 350,000 mètres cubes de gaz ont été construits. L'électricité, rivale du gaz, a été employée à la production de l'arc électrique, en 1802, par Sir Humphrey Davy, à la *Royal Institution*. La première ligne télégraphique publique remonte à 1838 seulement et toutes les lignes furent rachetées par l'État dès 1870; leur développement actuel, pour la Grande-Bretagne et l'Irlande est de 52,800 kilomètres. Le premier câble sous-marin a été posé, entre Douvres et Calais, en 1851 par Crampton; aujourd'hui, il y a 1,769 câbles sous-marins d'une longueur totale de 189,000 milles marins.

L'électricité a été engendrée par la puissance mécanique en 1831 par Faraday; actuellement un capital de 3,275 millions de francs est engagé, dans le Royaume-Uni seulement, dans les entreprises électriques.

MARINE ET COLONIES

Les accidents de mer pendant les années

1898 et 1899. — Les naufrages, échouements et autres accidents de navigation survenus sur les côtes de France, d'Algérie, des autres colonies et pays de protectorat, ainsi que les pertes de bâtiments français sur les autres points du globe, ont atteint, en 1898, le nombre de 379 (261 sinistres sur les côtes de France, 24 sur celles d'Algérie, 35 sur celles des autres colonies françaises et 59 à l'étranger), et, en 1899, le nombre de 478 (235 sinistres sur les côtes de France et d'Algérie; 201 sur celles des autres colonies françaises et 42 à l'étranger). Le premier total (379) comprend 348 navires français et 31 navires étrangers (parmi les premiers sont compris 5 bâtiments de la marine militaire française); le second (478) comporte 444 bâtiments français et 34 navires étrangers; dans les premiers est compté 1 vaisseau de la marine militaire française.

Au point de vue du genre de navigation, les bâtiments naufragés se répartissent comme suit :

	Année 1898.	Année 1899.
Long cours.....	36	24
Grande pêche.....	38	8
Cabotage.....	79	117
Bornage.....	55	80
Pilotage.....	9	3
Petite pêche.....	149	243
Plaisance.....	8	2
Etat.....	5	1
	379	478

Comme les années précédentes, c'est la navigation à voile qui a été de beaucoup la plus éprouvée (en 1898 : 318 bâtiments à voile contre 61 à vapeur ; en 1899 : 405 voiliers contre 73 vapeurs). Elle a cependant été relativement épargnée surtout pour les navires de moyen et fort tonnages. C'est l'année 1899 qui donne le plus de sinistres pour la navigation à vapeur : 73 dont 33 frappant des bâtiments au-dessus de 500 tonneaux. Au point de vue du tonnage, les pertes de 1898 sont plus élevées que les années précédentes depuis 1899, sauf l'année 1894, et également supérieures à celles de 1899.

D'après les causes et les circonstances matérielles qui les ont produits, les sinistres se répartissent de la façon suivante :

	Nombre	
	en 1898	en 1899
Navires disparus corps et biens	34	27
Voies d'eau	22	46
Echouement avec bris	125	161
Submersion	39	5
Abordage	36	17
Totaux des navires perdus, som- brés ou brisés	256	256
Navires avariés ou échoués sans bris	123	222
Totaux généraux des sinistres	379	478

Les pertes d'hommes entraînés par ces sinistres s'élèvent à 1,043 pour l'année 1898 et à 434 pour 1899.

VARIÉTÉS

« Anthinea » par M. Charles Maurras

M. Charles Maurras est, parmi les écrivains de la nouvelle génération, un de ceux qui se sont imposés avec le plus d'autorité et d'éclat. Le volume qu'il vient de publier : *Anthinea*, renferme une série de lettres et d'essais qu'il envoya d'Athènes en France lorsqu'il se rendit là-bas, sous le ciel de la Grèce, pour y assister aux derniers Jeux olympiques. D'autres morceaux sont datés de Londres, d'autres de Florence. C'est donc un recueil d'impressions de voyage. Mais que de choses il a su y mettre !

D'abord, il y a mis son âme, ses sensations d'enfance, l'histoire de son esprit. M. Charles Maurras est issu de la Provence. Il s'abreuva de bonne heure aux sources classiques. Il conte, dans sa préface, l'émotion qu'il éprouva en lisant Homère. *L'Odyssée* était sa passion. Il en peuplait ses jeux, son sommeil, il en parlait sans cesse. Ulysse le fascinait par le nombre de ses talents, la diversité de sa vie, soit qu'il fût consolé par la nymphe marine ou sauvé des sirènes par la protection de Pallas (je me sers des termes de M. Charles Maurras, pour vous exprimer son ravissement). La grande dignité du langage homérique impressionnait vivement ce tendre cerveau. Il en savait tous les moindres endroits émouvants ou majestueux ; il se les déclamaient en riant de plaisir : « Muses, narrez-moi les aventures de cet homme prudent. » De telles impressions, si étrangement sincères, parfument une existence à jamais.

Lorsque M. Maurras eut conquis ses licences, à la faculté d'Aix, sous l'égide tutélaire de Mistral, il vint à Paris ; il y vécut dans le recueillement et l'étude, produisant beaucoup, loin de la foule, méditant sur les problèmes du temps présent, s'efforçant de donner une forme nette à ses convictions et à ses rêves, estimé d'une élite, ignoré du grand public. Puis, le journalisme l'acapara. Il entra à la *Gazette* et s'y révéla polémiste ardent, quoique courtois, vigoureusement armé, intran- sigeant et tenace. Il rajeunit la vieille maison qui retentit, grâce à lui, d'un fracas de bataille. Depuis longtemps, le principe monarchique n'avait rencontré un paladin si vaillant et si souple. Ce n'est pas ici le lieu de discuter les idées politiques de M. Charles Maurras. Nous ne serions pas toujours d'accord avec lui et nous avons pour règle, en notre causerie des *Annales*, de rester obstinément sur le terrain littéraire. C'est à ce point de vue que je voudrais apprécier le talent de M. Charles Maurras.

Avez-vous, quelquefois, entendu parler les hommes du Midi doués pour l'éloquence ? Ils le sont presque tous. Leur défaut est un excès d'abondance, une exubérance qui les porte à multiplier les phrases inutiles et à user de plus de mots qu'il ne serait nécessaire pour exprimer

leur pensée. Cet abus est compensé par le don de l'harmonie et par la grâce ; — une grâce ailée, subtile, qui caresse l'auditeur, l'entraîne dans un mouvement rythmique, berce ses oreilles, amuse ses yeux par des images incessamment renouvelées et fuyantes

Je ne sais si M. Charles Maurras est orateur et si, quand il péroré à la tribune, il s'y montre diffus. La plume en main, il ne lui reste que les qualités méridionales. C'est un styliste et c'est un poète. Son goût est affiné par la culture grecque et latine qu'il a reçue. Et le soleil de son pays natal échauffe sa phrase et la colore. pour vous prouver que ces éloges ne sont point dus à la complaisance, je vais citer deux ou trois fragments d'*Anthinea*. Commençons par celle-ci. C'est un passage, une vision de l'Attique ;

« Les extrêmes clartés flottantes dans l'air de l'Attique s'étaient réfugiées sur les marbres de l'Acropole. notre navire s'éloignait trop rapidement du Pirée. Sous la nuit menaçante, nous n'apercevions plus qu'une aigrette de flamme douce. Elle marquait les Propylées, le Parthénon et le temple de la Victoire. Quoique l'ombre couvrit presque sans exception les îles, les montagnes et les eaux du golfe athénien, ce linéament pur qui décroissait et palissait sans disparaître, ce pâle rayon, ce feu blanc, né de quelque reflet, mais qui semblait jaillir du sein des colonnades, se prolongea sur nous fort avant dans l'épaisse nuit, comme le dernier signe que nous fissent la grâce, l'amitié, l'hospitalité et l'antique gloire athénienne. »

Cette prose se déroule avec des ondulations de strophes. Il semble que des ailes y palpitent. Dans une note différente, je citerai cette amicale invocation à l'olivier de Provence, le petit arbre nerveux et pâle et précieux aux félibres :

« Vous nouez vos racines bien au-dessus du sol, mais vous les enfoncez fort avant dans ce sol léger et aride comme l'esprit. Si votre tronc est court, s'il élève peu de rameaux, le plus frêle, sous une écorce délicate, est solide et plein de vigueur. De tronc rugueux, de rameaux lisses, lent à croître, long à mourir, ainsi que la sagesse, le dieu qui vous habite à l'âme curieuse. Pour atteindre à la paix, il est ennemi du repos. Comme les sentinelles et les coureurs de nuit, il se maintient par la sensibilité vigilante. »

Oui, M. Maurras adore l'olivier de sa Provence ! Il lui sourit comme à un frère, il l'invoque :

« Que votre bois, olivier, ait notre cantique, car les premières crosses des pasteurs en sont façonnées. Lorsque Thersite alla prêcher une confusion de pouvoirs qui eût amené l'anarchie, c'est avec vous qu'Ulysse punit le bavard impudent, c'est à coups d'olivier que lui furent scandées les inestimables doctrines : — *Le gouvernement de plusieurs n'est pas bon. Qu'il y ait un seul chef, un roi...* Mais ce prince vous utilisa plus secrètement : à l'hague, dans sa maison, au centre d'une cour, s'ouvrait le plus beau d'entre vous. Ayant été ployé et débité des mains d'Ulysse, il devint un lit nuptial et l'arbre, dont le tronc et la maîtresse branche n'avaient été ni déplacés, ni retranchés de leurs racines, mais abrités d'une toiture et clos de toute part, connut l'hymen de Pénélope, sa défense innocente et la foi de son souvenir. »

Il y a, dans ces effusions, autre chose que de la rhétorique. On y sent vibrer une intime affection, la tendresse d'un fils pour sa patrie.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 1^{er} au 8 Décembre 1901

GÈNES, vap. <i>Estella</i> , monégasque, c. Dominici,	sur lest.
TORRE SALINE, b. <i>Angelo-Padre</i> , ital., c. De Dominici, charbon.	—
CANNES, b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel.	sable.
— b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—
— b. <i>Jalousie</i> , fr., c. Marius Duo,	—
— b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	—

Départs du 1^{er} au 8 Décembre

CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	sur lest.
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Jalousie</i> , fr., c. Marius Duo,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—
— b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
SAN STEFANO, balancelle <i>L'Unione</i> , ital., c. Baldassari,	—
— balancelle <i>Ciro-Medico</i> , ital., c. Salvatore,	—
NICE, vapeur <i>Estella</i> , monégasque, c. Dominici,	—

SOCIÉTÉ DES GLACIÈRES DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au capital de 300,000 fr.
Siège social : Chemin de Fontvieille
Monaco-Condaminé

AVIS

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, pour le 30 décembre, à 2 heures et demie de l'après-midi.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport des Commissaires des comptes ;
- 2° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 3° Approbation des comptes, décharge à qui de droit ;
- 4° Nomination des Commissaires des comptes ;
- 5° Rétribution des Commissaires.

N. B. — Les actions devront être déposées au siège social trois jours francs avant l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M^e L. VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. LE PRINCE UTILITÉ PUBLIQUE

EXTRAIT publié en conformité des art. 19 et suivants de l'Ordonnance du 22 Mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le douze novembre mil neuf cent un, enregistré, monsieur Georges LAURENTI, dit Aristide, propriétaire, demeurant à Monaco, a cédé et abandonné au Domaine Public de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, pour l'établissement d'une voie publique carrossable, partant du boulevard de l'Ouest, près le pont de Sainte-Dévote, et aboutissant à la porte de l'Observatoire.

1° A TITRE DÉFINITIF :

Une portion de terrain d'une contenance de cent quatre mètres carrés à prendre dans une propriété sise à Monaco, quartier des Révoires, cadastrée sous le n° 412 de la section B, de manière à confiner : au levant, monsieur Brésani ; au couchant et au nord, monsieur Mahieu et au midi la bande de terrain ci-après désignée ;

2° ET A TITRE PROVISOIRE POUR FAIRE RETOUR AU CÉDANT APRÈS L'ACHÈVEMENT DE LA ROUTE :

Une bande de terrain d'une contenance de quarante-sept mètres carrés, sise au midi de la portion ci-dessus désignée, faisant partie de la même propriété, de manière à confiner : au nord, ladite portion précédente et monsieur Mahieu ; au levant, monsieur Brésani et au midi le surplus réservé par le cédant.

Cette cession a été faite à titre gratuit, mais à la charge par le Domaine public de mettre les terrains cédés à l'état de voie publique carrossable et de l'entretenir pareillement aux autres voies publiques et à ses frais.

Une expédition dudit contrat a été déposée ce jourd'hui au bureau des hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant sur les immeubles ci-dessus désignés des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sont invitées, à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ces immeubles en seront définitivement affranchis.

Monaco, le dix décembre mil neuf cent un.

Pour extrait :

L. VALENTIN.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco,
2, rue du Tribunal, 2

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. LE PRINCE UTILITÉ PUBLIQUE

EXTRAIT publié en conformité des art. 19 et suivants de l'Ordonnance du 22 Mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le dix-neuf novembre mil neuf cent un, enregistré, 1^o monsieur Mariano FABI,

négociant en vins, et madame Marie-Julie-Françoise SANGIORGIO, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, rue Grimaldi, n° 22 :

2° Et monsieur Jacques TORNAVACCA, ancien restaurateur, et madame Alaide VANZETTI, son épouse, demeurant ensemble aussi à Monaco, ont cédé et abandonné au Domaine Public de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, pour l'établissement d'une voie publique carrossable partant du boulevard de l'Ouest, près le pont de Sainte-Dévote, et aboutissant à la porte de l'Observatoire.

I. — Monsieur et madame Fabi, seuls :

1° A TITRE DÉFINITIF :

Une portion de terrain d'une contenance de six cent quarante et un mètres carrés à prendre dans une propriété, située à Monaco, quartier des Révoires, cadastrée sous le n° 90 de la section A, de manière à confiner : au nord et au midi, les bandes de terrain ci-après ; à l'est, monsieur Olivier et à l'ouest monsieur Théophile Gastaud ;

II. — Monsieur et madame Fabi et monsieur et madame Tornavacca, conjointement :

2° ET A TITRE PROVISOIRE POUR FAIRE RETOUR AUX CÉDANTS APRÈS L'ACHÈVEMENT DE LA ROUTE :

Deux bandes de terrain d'une contenance totale de trois cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés à prendre dans la même propriété et située l'une au midi et l'autre au nord de la portion ci-dessus, de manière à confiner : à l'est, M. Olivier ; à l'ouest M. Théophile Gastaud et de deux autres côtés le surplus réservé par les cédants.

Cette cession a été faite à titre gratuit, mais à la charge par le Domaine public de mettre les terrains cédés à l'état de voie publique carrossable et de l'entretenir pareillement aux autres voies publiques et à ses frais.

Une expédition dudit contrat a été déposée ce jourd'hui au bureau des hypothèques de Monaco pour être transrite.

Les personnes ayant sur les immeubles ci-dessus désignés des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ces immeubles en seront définitivement affranchis.

Monaco, le dix décembre mil neuf cent un.

Pour extrait :
L. VALENTIN.

Etude de M^e A. BLANC, notaire à Monaco
39, rue Grimaldi, 39

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Antoine BLANC, notaire à Monaco, le vingt novembre mil neuf cent-un, enregistré, madame Marie-Joséphine-Alix PETITGUYOT, épouse de M. Edmond ROSSON, docteur en médecine, avec lequel elle demeure à Monte Carlo, villa des Gaumates, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e Blanc, notaire, a acquis de : 1° monsieur Frank-Patrick PICKERING, employé, demeurant à Londres, n° 6, Well Street Cripplegate; et 2° madame Marion-Carrington PICKERING, sans profession, épouse de monsieur William PICKERING, avec lequel elle demeure à Streatham (dans le Comté de Surrey, Angleterre) n° 30, Pinfold Road, ayant aussi élu domicile en l'étude dudit M^e Blanc, notaire.

Un immeuble situé à Monte Carlo, boulevard Peirera, connu sous le nom de *Villa The Bungalow*, consistant en maison élevée sur rez-de-chaussée servant d'écurie et de remise, et d'un étage, cour et jardin autour, le tout représentant une superficie de terrain de six cent trente-six mètres carrés, quatre-vingts décimètres carrés, cadastre Section D. n° 68, ayant ses confins : au midi, le boulevard Peirera ; à l'ouest, la villa Helvetia (à monsieur Moehr) mur mitoyen ; au nord, les hoirs Pickering, par le surplus de leur propriété et à l'est la villa Girasole (madame Delano), mur mitoyen.

Cette acquisition, qui comprenait aussi divers objets mobiliers, a été faite moyennant le prix principal de *soixante dix mille francs*, ci. **70,000 fr.**

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le cinq décembre mil neuf cent un, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 10 décembre 1901.

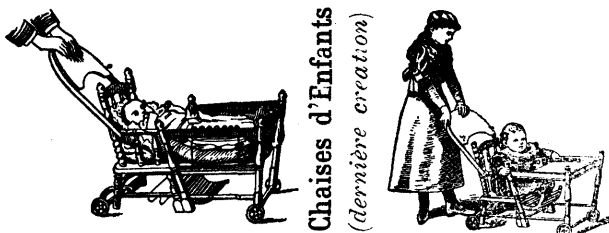
Dûment enregistré. Pour extrait :
(Signé) : A. BLANC.

AVIS

Le nommé **Michel MURATORE** ayant vendu son fonds de commerce dénommé *Cuisine Economique*, à **M. Joseph TOSELLO**, les créanciers, s'il en existe, sont invités de faire les oppositions dans la quinzaine, à peine de forclusion.

AMEUBLEMENTS & TENTURES
INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets
RÉPARATIONS DE MEUBLES



EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

MAISON MODÈLE

M^{me} D'AVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur brevetée de S. A. S. le Prince de Monaco

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala
IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médailles d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers et Paris
Pour la fabrication des objets en bois d'olivier
Souvenirs du pays

- MAROQUINERIE EXTRA-FINE. — ARTICLES DE PARIS
- JOUETS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
- GRAND RAYON SPÉCIAL DE PAPETERIE. — REGISTRES
- PHOTOGRAPHIES. — CARTES POSTALES
- FOURNITURES DE BUREAUX
- PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — EVENTAILS
- GANTS. — RUBANS. — VOILETTES
- CHAUSSETTES ET BAS DE SOIE. — CHEMISES DE SOIRÉES
- CRAVATES. — CHAUSSURES FINES
- OMBRELLES RICHES. — PARAPLUIES. — CANNES
- ARTICLES DE JEUX. — ROULETTES. — TAPIS
- ARTICLES DE VOYAGE

English spoken — Man spricht deutsch

PRIX TRÈS MODÉRÉS

LA « MUTUAL LIFE »
G^{ie} d'Assurances sur la Vie et de Rentes viagères

fondée à New-York en 1843
sous le contrôle du Gouvernement

LA PLUS RICHE ET LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE ENTIER

RICHARD A. Mc CURDY, Président

Direction Générale pour la France : 20, boulevard Montmartre, Paris

529 millions de bénéfices distribués aux Assurés

Garantie : 1 MILLIARD 687 MILLIONS

Emmanuel TREGLIA, seul agent général
autorisé dans la Principauté

S'adresser rue Saige ou 12 et 14, rue Caroline
MONACO-CONDAMINE

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIK MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S'-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine
et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1901

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Décebre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
2	763.5	764. »	764. »	764.5	765. »	14.2	14.5	13.3	11.8	11.2	68	Ouest faible.	Variable.		
3	764. »	764. »	762. »	761.5	761. »	13. »	15.2	14. »	13.5	13. »	62	id.	id.		
4	757. »	757. »	76. »	756. »	756 »	14. »	15. »	14. »	13. »	13. »	59	Est fort.	Couvert.		
5	760 »	761 »	760.5	760.5	761. »	14. »	15.2	13. »	12. »	11.5	58	Est faible.	Beau.		
6	761. »	761.5	761. »	761 »	761.5 »	13. »	13.5	11. »	10.8	10.8	60	id.	id.		
7	762 »	763. »	762. »	762.8	763. »	13.5	14.2	12. »	11. »	10.8	59	id.	id.		
8	754. »	765 »	765. »	763.2	763 »	13.5	14 »	12.6	12.5	11.5	63	Sud faible.	Variable.		
DATES		2	3	4	5	6	7	8							
TEMPÉRATURES		Maxima.	15.7	15.8	15.8	15.3	14. »	14.6	14.8						
EXTREMES		Minima	11. »	11.3	10.6	11. »	9.5	9.5	10.2					Pluie tombée : 0mm 0	